

Compte rendu de la séance du 7 juillet 2021 à 20 H 00

Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT s'est réuni, à 20 H 00, dans la salle des fêtes afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY.

Etaient présents : FONTAINE Christian - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - CÔTE Cécile - SOULARD Anne – VIEUDRIN Pascal –FALAISE Jean-Jacques - DALLY Florian – BOUDET Valérie – MALFART Frédéric - TOURNAYRE Olivier - VUILLOT Barbara - CHAUVEAU Emmanuelle - JACQUOT Sabrina - LEGOUGE Françoise –

ABSENTS EXCUSES : BEAUDET Florence - DELORME Bertrand - MAITRE Fabrice

Date de la convocation : 29 juin 2021

Secrétaire de séance : Christian FONTAINE

Madame le maire rappelle l'ordre du jour et propose au conseil municipal le retrait de l'ordre du jour de la question relative au personnel communal et l'ajout de délibérations, à savoir :

- SUBVENTION SOU des ECOLES :
- CONVENTION MISE à DISPOSITION d'une PARTIE d'un TERRAIN COMMUNAL SITUÉ DERRIERE le RÉSERVOIR de la Chapelle

Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de ces questions à l'ordre du jour.

Madame le maire demande au conseil municipal si il y a des remarques sur le précédent compte-rendu de séance. Pascal VIEUDRIN fait observer que lors de son intervention à propos de la station d'épuration de Gravelles, il s'agit d'un dysfonctionnement et non de saturation.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Dans le cadre de sa délégation, madame le maire informe le conseil municipal du devis signé, à savoir

- Busage fossé chemin des Gallatières : Entreprise VIRIEUX 11 686,00 € H.T. soit 14 023,20 € T.T.C.. Intervention inscrite au budget primitif, le busage se fera côté gauche de la route en descendant sur environ 150 ml.

ÉGLISE : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du patrimoine

Suite au dysfonctionnement de l'angélus, l'entreprise BODET lors de son intervention, compte tenu de la vétusté des moteurs de sonnerie a proposé un devis de remplacement. D'autre part, en raison de la prolifération de colombes nichant dans le clocher, le plancher est à changer de même que l'échelle d'accès à la partie supérieure. En annexe photographies des lieux.

Il faut trouver une entreprise pour le nettoyage des escaliers d'accès, intervention indispensable avant la réalisation des travaux de réfection du plancher et de l'échelle. La question qui se pose est de savoir comment faire partir les colombes. Voir avec la LPO.

Après renseignement, ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention, au titre du patrimoine, du Conseil Départemental à hauteur de 30 %. Le dépôt du dossier doit être fait avant le 31 juillet.

- Remplacement des moteurs de sonneries vétustes et coffret électrique : 6 123,22 € H.T. soit 7 347,86 € T.T.C.
 - Grillages anti-volatiles/planchers/échelle : 3 921,70 € H.T. soit 4 706,04 € T.T.C.
- Soit un coût H.T. de 10 044,92 € x 30 % = 3 013,48 € de subvention

Les travaux peuvent être engagés mais pas terminés au 2 janvier 2022.

Ainsi le financement de l'opération serait le suivant :

Montant H.T. des travaux.....	10 044,92 €
Subvention du Conseil Départemental au titre du patrimoine 30 %.....	3 013,48 €
Soit autofinancement.....	7 031,44 €
	Soit H.T. 10 044,92 €

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents :

- approuve le projet et le plan de financement proposé
- sollicite l'aide financière du Conseil Départemental au titre du patrimoine

INSTALLATION CLIMATISATION SALON de COIFFURE et EPICERIE : autorisation dépôt de déclarations préalables :

Madame le maire informe le conseil municipal que les devis ont été signés pour l'installation de climatisation dans les deux commerces, comme vu lors du vote des budgets annexes, l'entreprise retenue étant la société CERTIFROID.

- o Epicerie : 4 716,64 € H.T.
- o Salon coiffure : 3 196,14 € H.T.

Il y a lieu d'autoriser madame le maire à déposer au nom de la commune les deux déclarations préalables relatives à ces travaux. Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents autorise madame le maire à effectuer ces démarches.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE : année 2021-2022

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le tarif des repas pour l'année scolaire 2021-2022 à venir (sous réserve de la finalisation du bilan 2020-2021).

Le bilan de fonctionnement a été impacté par différents facteurs :

- la crise sanitaire
- l'absence pour maladie de personnel
- la fourniture de repas par le traiteur « le Plateau Gourmand » (entrée et plat) entre le 26 avril et 6 juillet 2021

Le bilan financier provisoire du restaurant scolaire pour l'année 2020-2021, fait apparaître un prix de revient du repas à 5,37 €, en hausse compte tenu des différents facteurs évoqués.

Bilan global

	Charges	recettes			
Alimentation	28 000,00 €				
Charges de personnel	46 165,41 €				
Petit mat, prod d'entretien, entretien mat	563,34 €				
Analyses	364,96 €				
Gaz	2 071,50 €				
EDF	1 200,00 €				
Télécom	301,00 €				
Sogedo	463,17 €				
Frais TIPI (règlement internet)	228,73 €				
Frais 3D OUEST	889,18 €				
Repas facturés		69 583,70 €	dont repas PAI 426 soit 426 €		
Total annuel	80 247,29 €	69 583,70 €			COVID 19

		pour rappel années précédentes			
		2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Coût global du service cantine :	10 663,59 €	268,10 €	763,69 €	621,96 €	079,30 €
nombre repas TN + TM + TA	14 941	17380	17228	15783	10689
Coût d'un repas					
80 247,29/14 941	5,37 €	4,29 €	4,35 €	4,64 €	6,45 €
Part à la charge de la commune					
10 663,59/14 941	0,71371 €	0,07296 €	0,04433 €	0,29284 €	1,78495 €

TARIFS	2020-2021	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Prix Tarif Normal	4,70 €	4,20 €	4,30 €	4,35 €	4,64 €
tarif panier repas délib. 03.12.2018	1,00 €				1,00 €
Tarif Adulte majoration 1 € 50	6,80 €	6,00 €	6,50 €	6,60 €	6,70 €

Sabrina JACQUOT indique qu'à Tossiat le repas n'est pas confectionné sur place et est donc moins cher. Il est suggéré que la personne qui surveille les enfants puisse avoir la compétence de cuisinière. Madame le maire indique qu'il est difficile dans ce créneau horaire de trouver du personnel. Elle précise que les repas préparés par le Plateau Gourmand s'élève à 3 € 80 sans laitage ni dessert.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents décide de fixer les tarifs comme suit :

- ✓ 4 € 75 pour enfant en inscription normale
- ✓ 1 € 50 de majoration pour repas non commandé dans les délais soit 6 € 25
- ✓ 6 € 85 pour adulte en inscription normale
- ✓ 1 € 50 de majoration pour repas non commandé dans les délais soit 8 € 35

Maintien à 1 € le prix d'un enfant déjeunant avec un panier repas (allergies alimentaires)

Madame le maire fait part au conseil municipal que le service de la médecine scolaire a fourni 2 micro-ondes pour le réchauffage des paniers repas des enfants ayant un PAI.

PROVISIONS CHAUFFAGE APPARTEMENTS COMMUNAUX hiver 2021-2022

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'une indemnité de chauffage est versée pendant 10 mois du 1^{er} septembre au 30 juin de chaque année, par les différents locataires des appartements communaux et par le restaurant « La Cour de Récé ». L'arrêt des comptes et consommations se fait au 30 juin, et suivant les acomptes versés, une régularisation en plus ou en moins est faite en juillet et/ou août, suivant une clé de répartition définie.

Sont concernés :

- pour le bâtiment de l'école primaire : 1 appartement chauffage au gaz
- bâtiment mairie : 2 appartements au-dessus de la mairie, et 1 logement en face et le restaurant « la Cour de Récé »

Il y a lieu de fixer les indemnités pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents décide de fixer les provisions comme suit :

⇒ Appartement Ecole primaire 1 700,00 (sur 10 mois) somme due 1 229,09 € compte tenu de la modification du type de gaz répartition proposition 1300 € soit 130 € par mois

⇒ Appartements et local chauffés par la Mairie

Appartement sud au-dessus de la mairie

Madame MATOUG Sabrina

provision versée 1 400 € dû 1 461,46 € proposition 1 400 € soit 140 € par mois

Appartement nord au-dessus de la mairie

Monsieur FORGET Cyrille

provision versée 1 200 € dû 1 156,32 € proposition 1 200 € soit 120 €

Appartement en face de la mairie

Madame DAMIEN Nathalie

provision versée 1 200 € dû 1 108,40 € proposition 1 200 € soit 120 € par mois

Restaurant « la Cour de Récré »

provision versée 504 € TTC dû 432,62 € T.T.C soit 360,51 € H.T.

proposition 2 160 € T.T.C soit 1 800,00 H.T maintenir la provision précédente, car en raison du COVID 19, le chauffage du restaurant a été coupé le 30/10/2020

SUBVENTION SOU des ECOLES :

Le SOU des ECOLES a présenté sa demande de subvention le 1^{er} juillet 2021. Dans le cadre du vote du BP 2021 une prévision de crédits avait été inscrite soit 1 400 €. Son bilan financier fait apparaître un solde positif de 23 172 €.

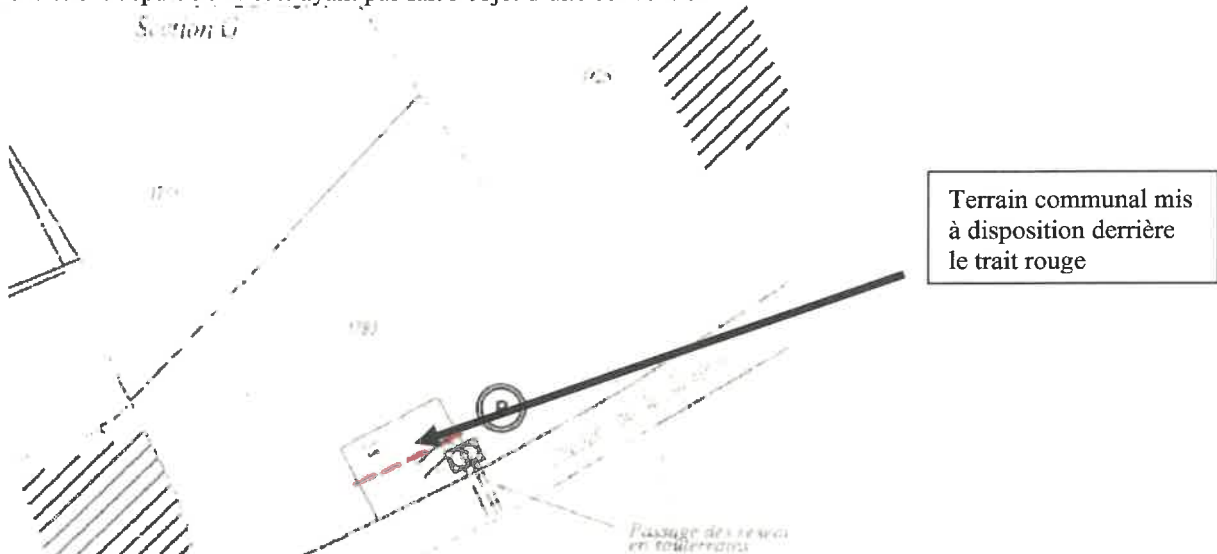
Le débat est ouvert. Malgré la crise sanitaire, il est constaté que peu d'activités sont proposées par les enseignantes. Les élus proposent de diminuer la subvention qui pourrait à l'avenir être amené à disparaître.

Madame le maire propose le versement d'une subvention de 700 €.

Le conseil municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des présents décide de fixer à 700 € le montant de la subvention, avec une explication de cette raison au Sou des Ecoles.

CONVENTION MISE à DISPOSITION d'une PARTIE d'un TERRAIN COMMUNAL SITUÉ DERRIERE le RÉSERVOIR de la Chapelle

Patrice PERROTIN fait part au conseil municipal que lors de l'installation du transformateur de la Chapelle en partie sur le terrain de Mme Evelyne BERNARD et de la commune vers le réservoir, il avait été convenu par l'ancien maire que cette personne pouvait disposer du terrain communal, cadastré G n°854, situé à l'arrière du réservoir soit environ 50 m², ce qui permet ainsi que le terrain reste entretenu. Terrain qu'elle entretient depuis 2014 et n'ayant pas fait l'objet d'une convention



Madame le maire propose de régulariser ce dossier et qu'une convention de mise à disposition dans le cadre d'un prêt à usage est à intervenir.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents approuve les termes de la convention de mise à disposition à intervenir dans le cadre de prêt à usage, et autorise madame le maire à la signer.

BIBLIOTHEQUE : livres réformés

La bibliothèque municipale est gérée par l'Association Lire et délire. Dans le cadre de la mise à jour de ses ouvrages, une liste de livres à réformer est proposée, il s'agit d'un « désherbage ». Le conseil municipal doit délibérer sur le devenir de ces livres. Françoise LEGOUGE explique que plusieurs solutions existent telles que :

- Les bouquinistes
- Les associations caritatives de type Emmaüs ou Tremplin

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents :

- approuve la mise à la réforme des documents référencés sur la liste intitulée « désherbage au 30 juin 2021 ».
- autorise l'association Lire et Délire gestionnaire de la bibliothèque municipale à faire don des ouvrages faisant l'objet de désherbage et non destinés à la destruction, à des institutions ou associations qui ont besoin d'ouvrages d'occasion dans le cadre de leurs activités non lucratives.

TRAVAUX DIVERS

Patrice PERROTIN maire-adjoint en charge des travaux informe le conseil municipal des travaux réalisés entre le 7 juin et le 6 juillet :

- tonte.
- réalisation d'une dalle pour la pose d'un sol de protection des jeux d'enfants à l'école maternelle. Ce chantier est réalisé par les agents communaux.
- réparation du tuyau d'évacuation d'eaux pluviales à Confranchette le Haut sur environ 6ml, là où la route s'était affaissée.
- beaucoup de pierres ont été données en vue de la réfection du mur de soutènement devant la salle des fêtes.

DOSSIERS d'URBANISME

Dossiers d'urbanisme pour la période du 02/06/2021 au 30/06/2021

Madame le maire en l'absence de Bertrand DELORME donne connaissance des différents dossiers d'urbanisme.

Type	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
Déclaration préalable						
DP	TROIANO Lucie	125 B chemin des Claies	Piscine, abri de jardin, auvent			en cours d'instruction
DP	BOUILLOUX Corentin	20 allée St Fabien	Création d'ouvertures			en cours d'instruction
DP	DARMEDRU Michel	50 chemin des Fontaines	Abri de jardin + serre			en cours d'instruction
DP	CHEVAT Jérémy	105 chemin de la Tour	Remplacement de la porte d'entrée			en cours d'instruction
DP	PONTET Pierre	550 route de Salles	Construction d'un garage de 20 m ²			en cours d'instruction
DP	BOVERY Philippe	105 chemin de la Mine	Construction d'une véranda			en cours d'instruction
Permis de construire						
PC	BENONNIER Sophie et SCHIAVI Clément	Route de Palmont	Rénovation ancienne habitation + garage			en cours d'instruction
PC	LAMBERON Claire	20 passage du Poulard	Réhabilitation d'un bâtiment en logement + garage			en cours d'instruction
PC	GARCIA Christopher	Chemin des Teppes	construction d'une maison + piscine			en cours d'instruction
Permis modificatif						
PC	GERMAN Cécile	5 route de Turgon	Divers modifications			en cours d'instruction
PC	BERNARD Didier	4 B Chemin Chez l'André	Divers modifications			en cours d'instruction
Permis de démolir						
PD	MATHY Christian	460 chemin du Crozat	démolition d'un bâtiment agricole			en cours d'instruction

Certificat d'Urbanisme : Cua (Informatif) Cub (Opérationnel)						
CUa	SARL GUERIN/PEROZ /DORANGE/COEURET	85 Route de Turgon	Vente MENCHON - VIARD / BAEHR-CREUZE DES CHATELLIERS			en cours d'instruction
CUa	SARL GUERIN/PEROZ /DORANGE/COEURET	Rue du Pré de l'Orme	Vente CAJB / SCI PORTE DE LA DOMBES			en cours d'instruction
CUa	Maître BREUIL Barbara	30 route de Plamont	Vente BERTON / GUITTARD			en cours d'instruction
CUa	Maître PORAL Emmanuelle	Route du Mollard	Vente COCHEREL-BACHELARD / HUGUET-RONGIER			en cours d'instruction
CUa	Maître BAILLY-JACQUEMET Emilie	Chemin de la Combe Baron	Vente BASSET / PUVILLAND			en cours d'instruction
CUa	Maître DUBOIS Arne	340 Route du Farget	Vente GRANGER			en cours d'instruction
CUa	Maître CEAGLIO/HUGEL-FAUVEL/TOULOUSE	Salles	Succession MARCA André			en cours d'instruction
CUa	Maître CEAGLIO/HUGEL-FAUVEL/TOULOUSE	Salles	Succession MARCA André			en cours d'instruction
CUa	Maître CEAGLIO/HUGEL-FAUVEL/TOULOUSE	Salles	Succession MARCA André			en cours d'instruction
CUa	Maître CEAGLIO/HUGEL-FAUVEL/TOULOUSE	Salles	Succession MARCA André			en cours d'instruction
CUa	Maître CEAGLIO/HUGEL-FAUVEL/TOULOUSE	Salles	Succession MARCA André			en cours d'instruction
CUa	Maître CEAGLIO/HUGEL-FAUVEL/TOULOUSE	Salles	Succession MARCA André			en cours d'instruction
CUa	Maître CEAGLIO/HUGEL-FAUVEL/TOULOUSE	Salles	Succession MARCA André			en cours d'instruction
CUa	Maître CEAGLIO/HUGEL-FAUVEL/TOULOUSE	Salles	Succession MARCA André			en cours d'instruction
CUa	Maître CEAGLIO/HUGEL-FAUVEL/TOULOUSE	Salles	Succession MARCA André			en cours d'instruction
CUa	Maître CEAGLIO/HUGEL-FAUVEL/TOULOUSE	Salles	Succession MARCA André			en cours d'instruction
CUa	Maître CEAGLIO/HUGEL-FAUVEL/TOULOUSE	Salles	Succession MARCA André			en cours d'instruction
CUa	Maître CEAGLIO/HUGEL-FAUVEL/TOULOUSE	Salles	Succession MARCA André			en cours d'instruction
CUa	SARL TERRANOTA	Chemin du Crozat	Vente CTS GUICHARD / PLANCHE			en cours d'instruction
CUa	Maître PORAL Emmanuelle	Chemin des Teppes	Vente JACQUIOD / LHOMME - DILAS			en cours d'instruction
CUa	Maître BAILLY-JACQUEMET Emilie	360 Route du Farget	Vente REMOND / PU Léa			en cours d'instruction
CUa	Maître BAILLY-JACQUEMET Emilie	Chemin de la Combe Baron	Vente PC/MERCIER et BLANC			en cours d'instruction

Florian DALLY sensibilise la vigilance des propriétaires de terrain dans la zone d'activités du Mollard pour les servitudes de tréfonds liées à la canalisation d'alimentation de la fontaine du Mollard.

COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

- Communauté d'Agglomération Grand Bassin de Bourg en Bresse
 - o Conférence des maires

Madame le maire donne le compte rendu de la conférence des maires qui s'est tenu le 5 juillet 2021 (Sté d'économie Mixte, ALEC, assainissement problème de financement, compétence communautaire voirie)

- o Conférence territoriale

Madame le maire donne le compte rendu de cette réunion du 6 juillet 2021 : Rubis, transport à la demande, redevance spéciale des administrations à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les ordures ménagères, qui pourrait atteindre 2 000 €, service ADS (instruction du droit des sols), le service a la tête sous l'eau avec en moyen 30 % d'augmentation de dossiers à traiter, et un manque d'effectif. Il est proposé aux communes d'instruire les dossiers tels que Abris de jardin, clôture. Madame le maire n'est pas d'accord.

- CDEN : madame le maire informe le conseil municipal qu'elle a assisté à une réunion, présentation de la carte scolaire 2021/2022.
- Comptes rendus de réunions de différents groupes de travail de la communauté d'agglomération du secteur territorial

- Cécile CÔTE :
 - groupe solidarité/enfances/sport

Installation du groupe, présentation, objectifs du groupe, faire remonter les problèmes des communes et renforcer l'articulation entre les travaux des conférences et des commissions.

Présentation du service petite enfance, enfance et jeunesse

4 accueils de loisirs sur le secteur, marché avec l'ADSEA renouvelé jusqu'en 2024 pour l'accueil de loisirs de St Martin et Certines, l'espace jeunes de Certines sera repris par CA3B en septembre 2021. Une permanence de Pôle Emploi est assurée à Ceyzériat les mardis après-midis.

En tant que maire-adjoint aux affaires scolaires, Cécile CÔTE donne le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal des enfants qui s'est tenu le 19 juin. Bilan positif, compliqué avec les enseignants. Un rendez-vous avec les institutrices est prévu avant la rentrée des classes, il est prévu que les élections du conseil municipal des enfants soient faites plus tôt. Une distribution de cadeaux aux élèves de CM2 a été faite par le Sou des Ecoles, cette association a prêté des jeux de kermesse à la maternelle, et à financer le goûter des élèves. Avec Christian FONTAINE, une rencontre a eu lieu avec la nouvelle institutrice qui remplacera Bruno COMBE parti à la retraite.

- Syndicat de la Reyssouze

Anne SOULARD déléguée donne le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée à Pont de Vaux. Un bilan sur l'épisode de pluies et les débordements occasionnés a été fait en début de réunion.

- Conférence territoriale de la Communauté d'Agglomération :

- Transport mobilité : Valérie BOUDET et Edna TREIBER-FERBER en font le compte rendu. Projet de maillage du secteur pour recharge électrique de véhicule (différents types de bornes existes Rapide environ 1 H (coût 45 000 €) Standard environ 8 H (coût 15 000 €)

- Commission finances : Françoise LEGOUGE donne le compte rendu de la réunion de ce jour (emplois saisonniers, contrat apprentissage, protection sociale, travaux aménagement AINTEREXPO, FPIC, programme « Petites Villes de Demain »)

- Pré-étude foncière d'aménagement : madame le maire donne le compte-rendu de la rencontre de présentation du 29 juin avec le conseil départemental, le cabinet de géomètre retenu pour ce dossier, GEOFIT Expert, la mairie de Tossiat et les élus de la commission communale. Etude qui se déroule en plusieurs phases avec dans un premier temps un bilan sur tout le territoire de la commune, puis les secteurs à aménager seront définis, notamment la montagne de Salles, objet de la demande initiale auprès du conseil départemental, financeur en intégralité des études.

- Recours contre Déclaration Préalable

Madame le maire informe le conseil municipal du recours gracieux formulé par un tiers. Cette personne a été reçue en mairie à deux reprises afin de justifier ces arguments : pas d'affichage sur le terrain, travaux d'apport de terre commencé sans attendre les deux mois de recours des tiers, terre déversée dans zone N du PLU. L'ensemble du conseil municipal adopte à la majorité la décision prise par madame le maire du maintien de la déclaration.

QUESTIONS DIVERSES

- Patrice PERROTIN informe le conseil municipal

- qu'un arbre est tombé sur la voie publique route de Turgon.
- d'un souci d'infiltration d'eaux dans le local de rangement du matériel de l'association familiale. Un contact avec l'architecte sera pris afin d'envisager une solution.
- bâtiment périscolaire : de nouvelles fentes sont apparues et les témoins ont bougé
- un panneau interdiction de stationner est à installer sur la plateforme à l'arrière de la salle des fêtes.

- Défilé du 14 juillet

Madame le maire informe le conseil municipal que le défilé du 14 juillet se fera le matin, rendez-vous à 11 H 20 devant la mairie. Le soir feu d'artifice.

Prochain conseil : après le 15 septembre

La séance est levée à 22 H 50.

Le Maire
Brigitte DONGUY



Annexe Etat des lieux clocher

